

Questionnaire annuel de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption
en application de l'Arrêté Ministériel n° 2012-724 du 17 décembre 2012
- ASSUREURS | 2021 (émis en 2022) -
- Dans le cadre de l'assurance vie ou de produits de capitalisation -

Raison sociale de votre établissement :

Enseigne commerciale :

Forme juridique de votre activité :

vosre code NIS/NAF :

Nom du responsable LCB/FT-C¹ :

Informations générales sur l'établissement

Effectifs : personnes, dont salariés

Nombre d'employés ETP (*équivalent temps plein*) du service LCB/FT-C :

Chiffre d'Affaires du dernier exercice : < 400 kEUR

≥ 400 kEUR

Part dans l'activité en pourcentage :

Assurance-Vie

Produits de Capitalisation

IARD

Activité exercée :

Agent Général oui non

Si **oui**, nom de la compagnie

Courtier oui non

Si **oui**, nom des compagnies

Procédures & Formation

Date de la dernière mise à jour de vos manuels de procédures internes LCB/FT-C :

Si oui, quand l'avez-vous envoyée au SICCFIN ?

¹ lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption

Précisez, selon l'échelle de valeur, le niveau d'adéquation de vos moyens/ressources pour la mise en œuvre du dispositif LCB/FT-C :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> excellent | <input type="checkbox"/> moyennement élevé | <input type="checkbox"/> très faible |
| <input type="checkbox"/> quasi-excellent | <input type="checkbox"/> moyen | <input type="checkbox"/> quasiment nul |
| <input type="checkbox"/> très élevé | <input type="checkbox"/> moyennement faible | <input type="checkbox"/> aucun. |
| <input type="checkbox"/> élevé | <input type="checkbox"/> faible | |

Nombre d'actions de formation / sensibilisation effectuées cette année :

- diffusion d'un support (textes légaux, procédures, directives...)
- réunions internes
- consultation du site du SICCFIN (www.siccfm.mc)
- formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco prestataire hors de Monaco
- autre(s), précisez :

Nombre de personnes formées / sensibilisées cette année : toutes oui non

Connaissance client

Disposez-vous d'un fichier client sous format électronique ? oui non

Si oui, ce fichier contient-il les éléments suivants :

- le souscripteur
- le payeur
- l'assuré
- le(s) bénéficiaire(s)

Parmi les informations suivantes, lesquelles sont enregistrées dans votre base de données clientèle ?

- nom
- prénom
- date de naissance
- lieu de naissance
- nationalité
- pays de résidence
- activité
- niveau de risque
- autre(s), précisez :

Approche par les risques

Combien de niveaux de risque avez-vous défini ?

Avez-vous établi une liste de pays sensibles ? oui non

Avez-vous établi une liste d'activités sensibles ? oui non

autre(s), précisez :

Quels critères prenez-vous en compte pour déterminer le niveau de risque du client ?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> pays de résidence | <input type="checkbox"/> activité | <input type="checkbox"/> pays d'activité |
| <input type="checkbox"/> fonction politique | <input type="checkbox"/> mode d'acquisition ² | <input type="checkbox"/> éloignement géographique |
| <input type="checkbox"/> autre(s), précisez : | | |

Statistiques / Données concernant l'année écoulée
--

Combien avez-vous de clients pour lesquels vous intervenez comme mandataire agréé au sens de la loi n° 1.381 ?

Combien de clients sont classés en risque accru ?

Combien avez-vous recensé de personnes politiquement exposées³ ?

Combien de clients sont domiciliés, enregistrés ou établis dans le pays visé par :

- l'Arrêté Ministériel [2018-926](#) (Corée du Nord) ?
- l'Arrêté Ministériel [2018-927](#) (Iran) ?

Combien de rapports d'examen particulier⁴ avez-vous constitués ?

Combien de déclarations de soupçons avez-vous établies ?

Fait à _____, le _____

Signature du Directeur

Signature du responsable LCB/FT-C

MERCI DE BIEN VOULOIR SAUVEGARDER CE « PDF ACTIF » PREALABLEMENT REMPLI, AVANT DE LE RETOURNER PAR COURRIEL questionnaire-annuel-siccfin@gouv.mc

² direct ou par le biais d'une structure

³ cf. article 24 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 modifiée par Ordonnance Souveraine n° 7.065 du 26/07/2018⁴
cf. article 14 de la loi n° 1.362 modifiée par la loi n° 1.503 du 23 décembre 2020